



VOS ÉLUS

en direct

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

1 | Il y a un problème de parking pour les riverains face au stade. Les nouveaux équipements publics évoqués lors de la présentation risquent d'intensifier ce dysfonctionnement existant.

La question des parkings sera traitée dans le cadre d'une réflexion spécifique, et notamment à partir d'une étude de circulation et de stationnement qui sera réalisée prochainement. La première étape consiste d'abord à mettre en place une vision globale de la ville, avec toutes les contraintes que cela implique, puis d'apporter des réponses par thématique, les parkings en faisant partie.

2 | Circulation à l'intérieur du bourg : anarchie liée aux véhicules qui échappent au carrefour du Christ en traversant la commune.

Il faudra réinventer la circulation automobile au sein du bourg pour éviter le trafic passant, au profit des riverains et usagers de la ville. L'étude de circulation évoquée précédemment s'intéressera non seulement aux flux, mais aussi aux origines/destinations des véhicules.

3 | Êtes-vous favorables à l'obligation de stationner chez soi, et non dans la rue ?

Avant de mettre en place une politique répressive, qui n'est à ce stade pas l'objectif de la commune, il y a nécessité de réfléchir sur une réponse équitable, entre ceux qui ont la possibilité de stationner sur leur terrain et ceux qui ne l'ont pas. Les bailleurs sociaux notamment ont l'obligation de dissocier le bail habitation du bail parking, et un grand nombre de résidents du parc social ne prennent pas de parking et donc se garent sur la voie publique. Globalement ces 3 questions démontrent la nécessité de questionner le rôle de la voiture en ville à l'état présent et dans les années à venir.

4 | Michel MEUNIER, Association les Amis de la Vallée de la Bièvre. L'avancement des projets démontrent que le combat est perdu pour l'urbanisation de Saclay, mais rappelle toutefois que la ZPNAF a été mise en place grâce à l'action de l'Association. Est-ce que l'objectif de 12.000 habitants évoqué est toujours d'actualité ?

Le Maire rappelle que ce n'est pas parce que la commune a décidé d'accompagner les projets qu'elle en accepte le principe d'urbanisation à grande échelle. 12.000 habitants à Saclay n'a jamais été un objectif, mais une probabilité au regard des parcelles disponibles et des ratios moyens de nombre de logements à l'hectare. L'objectif est de fixer un taux d'acceptabilité pour Saclay. Doit-on s'étaler et artificialiser plus de sols, ou doit-on construire plus haut pour préserver les espaces naturels non artificialisés ? C'est la question qu'il faudra se poser.

Et en combien de temps ? La question du phasage est primordiale afin d'éviter que Saclay devienne un vaste chantier dans les 10 années à venir.

Le développement des équipements publics est également une question à se poser. Leur construction devrait être neutre pour la ville grâce à leur prise en charge dans le cadre des opérations urbaines, mais leur coût d'exploitation et leur gestion est à prendre en considération, afin d'éviter une charge trop lourde pour la commune et les habitants.

5 | Est-ce que la ville de Saclay future sera connectée et intelligente ?

Les réflexions sont déjà en cours, notamment avec le projet de pôle multimodal au Christ qui devrait apporter des solutions nouvelles de déplacement. Concernant la ville intelligente (smart city), il y a déjà des réflexions, et notamment une expérimentation qui pourrait être lancée sur le projet de rénovation du gymnase du Val (mobilier urbain connecté, lampadaires intelligents et équipés de prises de courant et bornes wifi, micro-atelier d'entretien pour les vélos en libre-service...). Cette réflexion fera bien sûr partie des réflexions pour faire de Saclay une ville moderne et au service de ses habitants et de son environnement : pilotage des éclairages urbains en matière de consommation d'énergie, de sécurité et de la préservation de la biodiversité de la ZPNAF, connectivité pour tous, contrôle de la pollution de l'air, chauffage urbain, pilotage des services de la ville, etc.

6 | Quel sera le devenir du Christ de Saclay et notamment des habitants et des entreprises ?

L'inauguration de la gare étant prévue en 2026, le quartier ne pourra pas rester ainsi et devra entreprendre une profonde mutation. Chaque habitant, commerçant et entreprise du Christ de Saclay, ainsi que les riverains de la zone d'étude, ont été conviés à rencontrer le Maire dès le mois de juillet afin d'évoquer chaque cas personnel. Les préemptions des biens à vendre ont déjà commencé. L'Etablissement public foncier d'île de France (EPFIF) a été mandaté par l'Etat pour procéder à l'acquisition des biens immobiliers.

7 | Qu'est-il prévu concernant les nuisances sonores ?

Dans les réflexions en cours, la zone périphérique le long de la RN118 aura plutôt vocation à l'installation d'activités économiques ou d'équipement publics, ce que s'attache à défendre la ville de Saclay afin de préserver les zones résidentielles.

8 | Vous parlez de la libération possible des terrains de Novotel et de leur urbanisation, est-ce bien le cas ?

Afin d'éviter la construction de logements sur la zone ETANDEX et l'engorgement du quartier à proximité du stade, un compromis a été trouvé avec l'établissement public Paris Saclay (EPAPS) pour le développement de logements sur la zone de Novotel, située en entrée de ville, qui pourrait être libérée par le groupe ACCOR pour une installation probable d'un hôtel à proximité de la gare. Les études sont en cours dans le cadre du dialogue compétitif lancé par l'EPAPS avec 3 équipes de Maîtrise urbaine.

9 | Le développement de la ville de Saclay est prévu sur un axe Est-Ouest, mais pas sur un axe Nord/Sud. Comprenant le Val d'Albian, le Val étant à plus de 15mn à pied du Bourg, cela signifie-t-il que la liaison Val-Bourg ne sera pas développée, alors qu'il y a des attentes des habitants depuis de nombreuses années ?

L'aménagement de la RD446 est à l'ordre du jour et une coordination avec les villes de Jouy et Bièvres est active. Mais des difficultés administratives (2 départements et Communautés d'agglo différentes) ont tendance à complexifier l'avancement du dossier. La création d'une piste cyclable et d'aménagements doux sont prévus entre le Val et le Bourg comprenant également l'aménagement au niveau des étangs, ainsi que la réfection de la rue Jean Rostand entre la sortie RN118 et la ferme Viltain.

